



## AVIS PUBLIC

### Dérogation mineure

**PRENEZ AVIS** qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le mardi **11 février 2020, à 19 h 30**, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, la demande de dérogation mineure suivante sera considérée :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2020-DM-001	12 et 12A, 34 <sup>e</sup> Avenue	H-14	1 955 151	<p>Permettre une marge avant du bâtiment principal de 4,81 mètres au lieu de 7 mètres; la marge latérale du bâtiment principal de 0 mètre au lieu de 1,50 mètre et la marge arrière du bâtiment principal de 0 mètre au lieu de 7 mètres tel qu'exigé par l'article 2.1.2 paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 7200.</p> <p>La Ville ne peut statuer sur l'empiètement dudit bâtiment sur les lots voisins. Cette demande n'a donc pas pour objet de traiter, ni d'éventuellement approuver, tout empiètement au-delà du lot visé par la demande.</p>

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter cette demande.

*Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 24 janvier 2020.*

*Me Annie Chagnon  
Greffière*